

Pendant que certains politiciens de la partie francophone du canton de Berne souhaitent «noyer» leur région dans une vaste conférence régionale regroupant Bienne et le Seeland, le canton du Jura rayonne et soigne sa visibilité à travers le pays.

Le Jura existe

Depuis son accession à la souveraineté, le dernier-né des cantons suisses n'a cessé d'accroître son influence en développant ses accès aux rouages de l'administration fédérale.

Par ses représentants au Conseil national et au Conseil des Etats et par sa présence au sein d'une quinzaine de commissions et de délégations parlementaires, le Jura possède une capacité d'intervention au plus haut niveau. Sa présence à Berne contraste fortement avec l'absence de tout parlementaire du Jura-Sud sous la Coupole fédérale.

Ces derniers jours, deux faits saillants sont venus consacrer le travail des «ambassadeurs» du Jura à Berne: l'élection de Claude Hêche à la présidence du Conseil des Etats – une première historique – et l'annonce, par la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, de sa décision d'implanter à Delémont la Division alcool et tabac de l'Administration fédérale des douanes qui concernera quarante à cinquante collaborateurs de la Confédération.

Le maire de Moutier, Maxime Zuber, a bien compris tout le bénéfice, en termes d'image, qu'il y avait à retirer de l'accession de Claude Hêche au perchoir de la Chambre haute. Lors du passage très remarqué du sénateur jurassien dans la cité prévôtise, il s'est adressé ainsi aux nombreux représentants officiels, parmi lesquels figurait le conseiller fédéral Alain Berset:

«Nous avons la faiblesse de croire que la halte de M. Hêche en terre prévôtise ne vise pas seulement à sceller l'amitié interjurassienne. Elle prend une valeur hautement symbolique qui nous permet de rappeler la situation stratégique de la ville de Moutier, notamment dans un domaine cher au président de «Oustrail». Deux lignes ferroviaires se croisent en effet à l'endroit où nous nous trouvons. Elles assurent l'accessibilité d'une ville considérée comme la capitale des microtechniques et le bassin d'un savoir-faire technologique assurant la reconnaissance internationale du label «Swiss made», avantageusement propagé grâce au rayonnement d'entreprises phares sur le marché mondial de la machine-outil.

» Quelle meilleure occasion que celle offerte ce jour par le président du Conseil des Etats de rappeler l'importance vitale d'une telle desserte en transports publics pour une ville et une région comme la nôtre.

» Nous allons pouvoir compter sur le soutien indéfectible de Claude Hêche dont l'amitié qu'il voue à notre ville et à notre région ne faiblira pas et sera au contraire transcendée par son accession aux plus hautes fonctions fédérales. C'est là une chance non seulement pour la République et Canton du Jura mais aussi pour l'ensemble de ses partenaires. Une chance qui nous honore et que nous voulons partager même avec ceux qui pourraient peiner à en saisir l'importance.» ■

Québécois sous-titré au cinéma ? Le français mis en prison

LE JURA LIBRE

O P T I Q U E J U R A S S I E N N E

CH-2800 Delémont 1 JAA • 66° année - N° 2901 • abonnement annuel: 90 fr. • 4 décembre 2014 • Paraît le jeudi

Aux rapports!

L'arrière-automne est propice aux excès de table, au ramassage des feuilles mortes à la pelle, à l'inspection des habits d'hiver, donc à l'envoi de chandails troués à des ONG, à l'arrachage de cheveux en pensant aux cadeaux de Noël et au dépôt de rapports dans le Jura. Qu'on en juge! Le Gouvernement bernois fera son rapport sur les retouches au statut du Jura-Sud, l'AIJ fera un rapport-bilan sur son activité à travers les siècles et la commission chargée d'étudier la «Conférence régionale Jura-Sud/Bienne/Seeland» vient de déposer le sien.

On se sent bombardé par ce qu'on pourrait appeler un peu abusivement les excès de tables des matières. Car de la matière, on en trouve à des degrés fort divers dans lesdits rapports. Nous allons parler aujourd'hui de la «Conférence régionale», dont le principe a été accepté par le peuple bernois, un peu à l'aveuglette sans doute, nul n'en sachant vraiment les modalités ni les conséquences.

La guerre aux «blocages»

Risquons une hypothèse. Apparemment, les villes (Berne, Thoune et Bienne principalement) voudraient créer autour d'elles des «structures» qui leur permettraient d'éviter les «blocages» des communes qui les entourent. Autrement dit, elles cherchent le moyen de leur faire accepter des projets «régionaux» dans le domaine des transports, de l'aménagement du territoire, des écoles et de la culture, ce qui n'est pas une mauvaise idée en soi.

Comme toujours, le problème se trouve dans l'application pratique, qui aura pour effet de réduire à terme l'autonomie des communes, mais aussi leur pouvoir de nuisance aux yeux des villes. Nous voyons là une conséquence du développement urbain, lequel fait déborder les «centres» sur leurs voisins immédiats, qui en profitent sans en payer le prix.

Noyer les coriaces

Les villes bernoises connaissent les mêmes difficultés que leurs homologues. Elles ont des charges spéci-

fiques, dont elles tiraient autrefois bénéfice grâce aux revenus induits, parfois élevés: professeurs, médecins, directeurs. Depuis une bonne génération, les centres des villes se sont appauvris et nombre de gros contribuables se sont établis à la périphérie. Le cas de Lausanne ou de Bâle est spectaculaire, mais celui de Berne ne l'est pas moins.

Si bien que les villes ont gardé les charges (culture, transports, aménagement du territoire, écoles) pendant que ceux qui aidaient à les financer se sont établis juste à côté. L'astuce des «Conférences régionales» est de noyer ces voisins, parfois égoïstes et coriaces, dans une structure plus large, où ils seront circonvenus et submergés, sous l'argument imbattable de «solutions régionales». En somme, on persuadera les moutons d'aller se faire tondre en groupe.

Faisons confiance

La commission chargée d'étudier quelle formule appliquer à Bienne, au Seeland ou au Jura-Sud, présidée par Mario Annoni, devait dire s'il fallait mettre tout le monde dans le même bateau ou en faire naviguer deux. La réponse du rapport est claire: les deux solutions sont possibles et la commission n'a pas eu peur de le dire. On lui a soumis un problème, et elle a eu le courage de dire qu'il se posait en effet. Quant à la décision, elle a refilé le mistigri plus loin. En politique, le grand art est de ne rien décider, puisque c'est le meilleur moyen de ne pas se faire d'ennemis.¹

La première question à se poser pour le sud du Jura, c'est de savoir s'il doit vraiment jouer à ce jeu-là. On sent bien que la «Conférence régionale» est une opération dirigée par Bienne, à son profit essentiellement. De plus, la décision de fourrer dedans Seeland et Jura-Sud n'est pas anodine, car plus il y aura de monde, plus nos pauvres petits pieds nickelés seront majorisés, biel-lingués, submergés, avec

pour conséquence ultime l'obligation de passer à la caisse.

Faisons confiance à nos probernois. Le contraire de ce qu'ils diront ne saurait être entièrement faux.

● Alain Charpilloz

¹ Lire à ce propos l'ouvrage remarquable intitulé Surtout ne rien décider (Pierre Conesa) paru aux Editions Laffont, 2014. Un régal!

Les autonomistes restent majoritaires à Moutier

Lors des élections des 28, 29 et 30 novembre dernier en Prévôté, les partis de l'Entente jurassienne, qui se sont tous clairement positionnés en faveur d'un rattachement de leur ville à la République et Canton du Jura, ont confirmé leur majorité détenue depuis plus de trente ans.

La coalition regroupant le mouvement de jeunes Le Rauraque, le Parti démocrate-chrétien (PDC), le Parti socialiste autonome (PSA) et le Ralliement des Prévôtois jurassiens (RPJ) a récolté 57,81 % des suffrages pour l'élection au Conseil municipal (exécutif) et 58,03 % pour l'élection au Conseil de ville (législatif). La participation s'est élevée à un peu moins de 51 %.

La répartition des sièges demeure identique à l'exécutif. L'Entente jurassienne occupera 5 sièges sur 8 au Conseil municipal. La mairie reste en mains jurassiennes avec l'élection tacite de Maxime Zuber. Au législatif, l'Entente jurassienne



occupera 24 sièges sur 41. Le Jura Libre félicite les élus jurassiens!

LE JURA LIBRE

OPTIQUE JURASSIENNE

Editeur:

Société coopérative

Le Jura Libre

Case postale 202

2800 Delémont 1

Téléphone: 032 422 11 44

Télécopieur: 032 422 69 71

Courriel: juralibre@maj.ch

Rédacteur en chef:

Laurent Girardin

Nombre de parutions

annuelles: 35

Avez-vous
renouvelé votre
abonnement ?

LE JURA LIBRE

OPTIQUE JURASSIENNE

Oui
à la francophonie

..... S O M M A I R E



MARCEL BOILLAT: L'ARTISTE MILITANT
REVUE DE LA PRESSE
LA MOTION DU 24 NOVEMBRE

PAGE 2
PAGE 3
PAGE 4

Marcel Boillat: l'artiste militant

L'unique exilé politique suisse, âme du Front de libération du Jura (FLJ) entre 1962 et 1964, était de retour dans le Jura à la fin du mois d'octobre dernier.



Marcel Boillat, toujours aussi alerte et jovial, pose devant l'une de ses œuvres exposées à la fin du mois d'octobre dernier au Noirmont.

Marcel Boillat, installé à Daimiel, à 200 kilomètres au sud de Madrid, depuis son évasion de la prison de Crêtelongue (VS) le 18 février 1967, coule désormais une paisible retraite. Depuis une vingtaine d'années, il s'est découvert une véritable passion pour la peinture, exerçant son art jusqu'à six heures par jour.

Ses tableaux « séduisent par la magie des couleurs incandescentes et font entrer dans un monde où tout n'est que zénitude, calme et volupté » déclarait l'historienne de l'art Patricia Zazzali lors de la présentation de l'exposition organisée du 23 au 26 octobre 2014 à l'ancienne église du Noirmont. Parmi les quelque deux cents tableaux peints par l'ancien chef de file du FLJ, quarante-trois ont été proposés au public et quinze ont été vendus.

L'exposition mise sur pied par Jean-Marc Baume et les amis de Marcel Boillat a connu un joli succès. Elle a aussi été l'occasion de rencontres parfois aussi fortuites qu'extraordinaires. Mais elle a surtout permis de découvrir le talent artistique d'un Marcel Boillat toujours aussi passionné.

Dans la plaquette consacrée à l'événement, Patricia Zazzali a écrit : « J'en ai rencontré des artistes, j'en ai vu des chefs-d'œuvre sur mes trente ans d'histoire de l'art. Je considère comme un grand privilège d'avoir pu découvrir l'œuvre de Marcel Boillat. Un artiste étonnant et envoûtant, qui vous prend par le cœur dès la première œuvre aperçue. Les œuvres de Marcel Boillat sont le fruit de vingt ans d'observation de la nature et de recherches mises au point patiemment dans le secret de son atelier. »

L'occasion était belle pour *Le Jura Libre* de rencontrer l'âme du FLJ lors de son passage au Noirmont. Au terme de l'exposition, Marcel Boillat nous a consacré l'entretien ci-dessous :

Le Jura Libre : Marcel, comment s'est passé ton séjour dans les Franches-Montagnes à l'occasion de ton exposition au Noirmont ?

Marcel Boillat : Dans les Franches-Montagnes, c'est toujours merveil-

leux. Mon grand-père, Marcelin Boillat, fut propriétaire du restaurant de la Bouège, au bord du Doubs. Nous sommes originaires du Bémont.

L'exposition a connu un beau succès. De nombreuses visites. La télévision suisse allemande. Une dame de 102 ans, d'Interlaken, est venue deux fois. Elle a acheté une toile. Mes remerciements les plus sincères vont à tous ceux qui ont contribué à cette réussite. Ma gratitude aux familles Georges Paratte, Olivier Baume, Denis Bolzli pour leurs aides financières sans lesquelles l'exposition n'aurait pas vu le jour. Donc, toute ma reconnaissance.

Parmi les nombreux visiteurs qui se sont rendus à ton exposition, il y a eu la présence inattendue de cette femme qui vivait

« Entre Daimiel, ma ville espagnole d'adoption, et le Jura, il y a un espace de 2000 kilomètres. Les paroles d'un boléro me viennent en mémoire. Elles disent : « La distance, c'est l'oubli. » Pas en ce qui me concerne. La terre natale est constamment à mon esprit, et je me tiens au courant de tout ce qui s'y passe. »

● Marcel Boillat

ET TOUT CECI EST VRAI

Le 16 novembre dernier, l'Orchestre de chambre jurassien dirigé par Hervé Grélat a donné, à Delémont, en première mondiale, le concerto pour marimba et orchestre du compositeur pré-vôtois Alain Tissot, avec le soliste Michel Zbinden. Une œuvre remarquable qui mérite notre cocorico jurassien.

Francis Erard, de Pleigne, ancien député de La Neuveville – qui avait participé à la campagne du 24 novembre 2013 – fait actuellement un

dans une ferme que tu as incendiée à l'époque pour contester son rachat par le Département militaire fédéral. Comment s'est passée cette rencontre ?

Ma rencontre avec la fille d'Ernest Schlupp, Monique Ummel, a été cordiale. Nous avons bu un verre de vin ensemble. Une bonne personne, vraiment aimable. Depuis longtemps me dit-elle, ses parents et elle-même avaient compris le pourquoi de l'incendie de leur ferme. « Nous fûmes trompés par le Gouvernement bernois. C'est bien triste ! » Il a fallu deux incendies pour obliger la Confédération à retirer le projet de la place d'armes dans les Franches-Montagnes. Madame, toutes mes félicitations !

On connaissait le Marcel Boillat militant, on a découvert le Marcel Boillat artiste peintre. Comment t'est venue cette passion pour la peinture ?

Je ne suis pas un homme de restaurant. Je n'ai absolument rien contre eux, bien au contraire. La question se posait. Que faire durant ma retraite ??? La peinture fut élue. Me voilà à l'école à mes 65 ans. Les cours : 3 heures par semaine durant cinq ans, sauf les mois d'été. Nous étions quatorze élèves. J'en garde un bon souvenir.

Penses-tu que le Jura-Sud est à sa place dans le canton de Berne ?

Le Jura-Sud n'a jamais été à sa place dans le canton de Berne. Il faut avoir de la patience avec nos amis du Sud. Surtout les respecter. Voilà la solution.

● **Propos recueillis par Laurent Girardin**

tabac avec *Trésors cachés du Pays jurassien*, une publication décrivant des lieux à visiter dans notre Jura, un livre que chacun devrait posséder dans le pays.

Lors de la réception de Claude Hêche à Moutier le 26 novembre 2014, la députée UDC probernoise de La Neuveville Anne-Caroline Graber a déclaré : « Je suis contente pour le Jura, mais Claude Hêche ne représente pas le Jura bernois. » Mais qui donc représente le Jura-Sud au niveau fédéral ?

MOUTIER

On nous écrit :

Un aimable lecteur de la vallée de Joux, Jacky Reymond, nous a envoyé un article paru dans *L'Hebdo du Haut-Jura* de Saint-Claude, sous le titre de :

« La République du JURA »... micronation mais grande idée !

Notre siècle tout neuf va recomposer nos territoires administratifs et électoraux. Que va-t-il rester de notre identité de Jurassien ? Va-t-elle être réduite à quelques intérêts économiques, politiques, se limitant à la gastronomie, à un simple terroir... ainsi la République du JURA propose une réflexion radicale et indépendante sur l'identité, sur notre appartenance et notre identification au Jura, entendu le plus large possible, transfrontalier, transdépartemental.

La République du JURA a pour objet de construire, d'organiser et de promouvoir une nouvelle identité jurassienne, l'affirmer afin de mieux nous faire connaître et nous imposer dans le monde global et virtuel.

L'angle d'attaque c'est l'humour, un esprit caustique et une folie surréaliste. (...)

Le passeport est la première action historique, symbolique, recouvrant intégralement le JURA. (...)

Et l'article se conclut par la fière devise :

« Pour un JURA jurassien ! »



Logo de la République du Jura.

Pour plus de détails, notre confrère renvoie ses lecteurs aux sites Internet www.larepubliquedu-jura.com et www.republique-dujura.org.

On peut même y voir l'idéogramme « Jura » en caractères chinois !



La Vouivre, emblème commun avec le Jura suisse, figure sur les idéogrammes de la République du Jura.

Que serions-nous devenus ? (suite)

Et si c'était le tour de l'Ajoie ?

Depuis quelques mois, la Transjurane, autoroute essentielle au développement de notre région, permet la liaison directe avec la France grâce à l'ouverture au trafic du secteur Porrentruy-Boncourt.

Et quelle autoroute ! Tunnels et ouvrages d'art se succèdent. Certains, tel le viaduc du Creugenat, marquent le paysage ; d'autres, comme les tunnels, ont notamment pour objectif de le protéger, ce paysage. Qui disait que la verte Ajoie était une vaste plaine ?

Fidèle aux principes définis par le premier Gouvernement jurassien :

- première étape : relier Delémont et Porrentruy,
- puis la liaison avec la France et, enfin,
- Delémont – Moutier,

L'A16 sera terminée sur le territoire du nouveau canton dans moins de deux ans. Si l'on excepte les longs tunnels (Bure, Les Rangiers et Choindez), l'ensemble du tracé (48 kilomètres) comporte quatre voies, résultat d'une longue confrontation entre les autorités jurassiennes et la Confédération, qui prônait pour certains secteurs,

en Ajoie notamment, la mise à deux voies seulement. La question de la sécurité a heureusement été prise en compte par l'Office fédéral concerné.

Cette autoroute, à peine achevée, remplit pleinement son rôle : l'Ajoie n'est plus ce bout du monde perdu au fin fond de l'Helvétie. Avec le TGV aux portes de Belfort, la voilà au centre d'un carrefour européen de première importance. Déjà, de nombreuses localités tirent profit de cette nouvelle situation : Porrentruy, Chevenez et d'autres accueillent de nouvelles entreprises.

Mais ce qui frappe le plus dans cette configuration territoriale jusqu'à ce jour inédite, c'est la nouvelle zone industrielle et douanière de Boncourt, où les nouveaux bâtiments industriels sortent de terre avec une régularité d'horloge. Impressionnant ! Et ça, c'est l'Ajoie nouvelle, celle du XXI^e siècle !

L'Ajoie dispose depuis peu des instruments de son développement : la chance a tourné et le Pays de Porrentruy semble bien parti vers son nouveau destin.

● **Eugène**

*Wine le Jura libre !
r. Signé*

On s'arrangera toujours plus facilement avec le prince-évêque de Porrentruy qu'avec le canton de Berne, car les Bernois promettent beaucoup et tiennent peu ; qui les a crus a toujours été trompé.

Thellung, maire de Bienne 1604

Québécois sous-titré au cinéma ? Le français mis en prison

Tabernacle! Ceux qui, de ce côté-ci de l'Atlantique, ont vu le dernier film du Québécois Xavier Dolan, *Mommy*, ont probablement éprouvé un malaise. En bref, c'est l'histoire d'un adolescent psychiquement troublé, imprévisible et ballotté entre sa mère un peu fofolle et une étrange voisine. Qu'on l'aime ou non, *Mommy* confirme par son sujet et son écriture le talent culotté, sans cesse inventif et remuant, d'un cinéaste de 25 ans.

Ce qui trouble, voire agace, c'est que ce film francophone, donc parlé français, est intégralement sous-titré... en français. Sinon nous n'en comprendrions guère que des miettes. Les trois personnages centraux s'expriment la plupart du temps dans un sabir – ou un dialecte, comme on voudra – très éloigné du français commun. Le problème ainsi posé n'est pas nouveau. L'idiome des dialogues du film ressemble au «joual», ce langage populaire, pauvre, déstructuré et pétri d'anglicismes, tel qu'on peut l'entendre dans les quartiers de Montréal. A l'époque du réveil du peuple québécois, en 1968, l'écrivain et dramaturge Michel Tremblay l'avait brandi dans une pièce mémorable, *Les Belles-Sœurs*, comme le drapeau d'une révolte à la fois contre l'anglais et contre le parisianisme académique.

Notre connaissance du Québec nous permet de nous consoler. Le dialogue avec les Québécois est le plus souvent aisé, même si l'interlocuteur a suivi un parcours scolaire modeste, car il est vrai (osons le dire!) que la langue au Québec est liée plus qu'ailleurs au niveau de formation. Et on se réjouit que nos cousins du Saint-Laurent

aient fait ces dernières décennies un progrès spectaculaire dans la maîtrise d'un moyen d'expression qui nous soit commun. Ce qui ne nous est pas commun est précisément ce qui pimente et colore heureusement le langage québécois.

Du reste, même dans le film *Mommy*, c'est souvent la simple phonétique qui trouble nos oreilles. Les mots dits nous sont connus. Mais ils sont prononcés d'une manière qui nous les rend insaisissables, car la langue québécoise a longtemps évolué seule, loin de l'Europe. La différence entre le français de Romandie et le français de France est beaucoup moins forte. Quand il arrive que les personnages de *Mommy* aient à utiliser des mots anglais ou espagnols, comme ces mots leur sont étrangers, ils les prononcent «bien» et nous les comprenons.

Il est clair que Xavier Dolan, en recourant au «joual» (alors qu'il parle lui-même fort bien en français commun), a voulu montrer que ses personnages sont enfermés dans leur maudite petite vie. On ressent cette prison avec angoisse. Mais en même temps, Dolan isole son film, sa création artistique, dans une sorte de prison culturelle, provinciale. La

francophonie, a-t-on dit joliment, réunit les peuples qui «ont le français en partage». Mais pour que ce français puisse être partagé, il faut qu'il soit suffisamment identifiable par tous les francophones, et peu importe qu'il demeure tout mouillé de régionalismes, européens, africains ou américains.

Les films de l'énorme domaine hispano-américain sont parlés dans un espagnol accessible à tout le monde, même si le spectateur hispanisant s'y perd parfois avec les accents cubain ou argentin. Si l'on souhaite que la francophonie affirme

sa présence dans le monde, et donne du même coup l'envie d'apprendre le français, il nous paraîtrait de bonne politique (culturelle) que les films francophones n'aient pas besoin d'être sous-titrés en français. Risque qui, à notre avis, menace même et de plus en plus la production... française, en particulier les séries télé, où le chic du chic parisien est de ne plus rien prononcer de façon audible, et d'avaler les borborygmes avant même qu'ils soient arrivés au bord des lèvres. Tabernacle!

● Haddock

«Supercanton de l'Arc jurassien»: le nouveau livre de Jean-Claude Rennwald

Dans son livre présenté à la presse lundi 24 novembre, une année exactement après le vote négatif du Jura-Sud, Jean-Claude Rennwald relance le débat sur la création d'un supercanton de l'Arc jurassien comprenant le Jura-Sud, le canton du Jura et le canton de Neuchâtel.

L'auteur estime que «ce serait un moyen de mettre fin aux incessantes querelles entre le haut et le bas du canton de Neuchâtel et à la Question jurassienne.» La création de ce nouvel Etat, pour avoir une chance d'aboutir, devrait être précédée par le rattachement de la ville de Moutier à la République et Canton du Jura. Pour cela, il importe que l'Etat jurassien fasse «des propositions aux citoyens prévôtois». Plusieurs exemples sont donnés, s'agissant des engagements que l'exécutif cantonal jurassien est invité à prendre en faveur de la cité prévôtoise, celle-ci devant être, selon l'ancien conseiller national, «associée au processus politique».

Jean-Claude Rennwald étaye son propos en affirmant que «Neuchâtel, le canton du Jura et le Jura bernois ont une forte culture politique commune.» Il insiste de même sur les similitudes économiques et sociales des régions concernées par son projet. S'intéressant à la situation de Bienne, le politologue propose que cette ville soit mise au bénéfice d'un statut spécial de type bicanal, voire fédéral, à l'instar de celui qui devrait être aussi accordé à Berne, «car la Ville fédérale ne serait pas ce qu'elle est sans les communautés latines qui vivent et travaillent sur son territoire.» Pour faire face aux défis de demain dans le contexte d'un monde formé de très grands ensembles, politiques et/ou économiques», Jean-Claude Rennwald suggère qu'à terme «cette nouvelle entité économique, sociale et culturelle trouve aussi son expression politique, à travers la création, par exemple, d'une région franco-suisse dotée d'un législatif et d'un exécutif démocratiquement élus.»

La conférence de presse du 24 novembre a incité la correspondante de la NZZ (*Neue Zürcher Zeitung*) à demander au soussigné de préciser la position du mouvement autonomiste à l'égard du postulat de Jean-Claude Rennwald. Il lui a été répondu qu'une telle question ne faisait pour l'heure l'objet d'aucun débat au sein du Mouvement

autonomiste jurassien (MAJ), que celui-ci avait des préoccupations plus immédiates et qu'une éventuelle discussion à ce propos ne pourrait être ouverte avant la conclusion de la séquence historique débutant avec l'adoption de l'Accord du 25 mars 1994 et prenant fin avec l'ultime accomplissement (vote communaliste) de la Déclaration d'intention du 20 février 2012. Au demeurant, le MAJ fait observer la résurgence des pressions exercées sur les communes du Jura-Sud quant à leur adhésion future à une vaste région à dominance germanophone Bienne-Seeland, des pressions qui laissent augurer de la réponse qui sera donnée à l'idée d'un statut spécial pour la cité des bords du lac. Enfin, il y a lieu de s'inquiéter de l'affaiblissement de la Suisse romande au sein de la Confédération, cela du fait de la disparition de deux sièges au Conseil des Etats si un «supercanton» devait naître du débat politique engagé sur l'avenir de l'Arc jurassien.

Jean-Claude Rennwald présentera son ouvrage à l'occasion d'un prochain débat public au Soleil à Saignelégier, selon des modalités encore à définir. On peut se procurer son livre dans les librairies jurassiennes et romandes.

● Pierre-André Comte



Le Supercanton de l'Arc jurassien précédé de L'Enjeu de Moutier, Jean-Claude Rennwald, Editions de l'Aire, Vevey, 2014.

Culture

Delémont'BD 2015

La première édition de Delémont'BD prend forme. La capitale jurassienne, qui nourrit l'ambition de devenir la capitale suisse de la bande dessinée, accueillera la manifestation du 2 au 5 juillet 2015. Entre quarante et cinquante auteurs renommés viendront à la rencontre du public durant les quatre jours de la manifestation qui comprendra diverses expositions, animations et conférences ainsi que des rencontres professionnelles autour de la création suisse et internationale de bandes dessinées.

Le succès de l'édition zéro – qui avait réuni cinq mille visiteurs en mars dernier – et le soutien financier de la ville de Delémont ont été décisifs dans la mise sur pied du festival. Un comité de pilotage a vu le jour et une fondation Delémont'BD – en plus de la Fondation Rosinski – a été créée.

Le Jura en poésie

La lanterne

On leur a dit: Messieurs, sans Berne,
A coup sûr, vous mourrez de faim!
Et les voici qui se prosternent...
La faim justifie les moyens!
Nous leur disons: Messieurs, sans Berne,
Nous serons libres. C'est assez!
Eclairiez donc votre lanterne
Avant que le jour soit passé!

● Henri Devain,
L'heure du Jura

CALENDRIER du Mouvement autonomiste jurassien

Vendredi 13 et samedi 14 mars 2015

Moutier: 51^e Fête de la jeunesse jurassienne au Forum de l'Arc.

Samedi 25 avril 2015

Saignelégier: 48^e Médaille d'Or de la chanson à la halle-cantine.

Samedi 13 juin 2015

Moutier: «Faites la liberté» à la Socié't'halle.



REVUE DE LA PRESSE

L'élection de Claude Hêche à la présidence du Conseil des Etats a été abondamment commentée dans la presse nationale.

Le Quotidien Jurassien – 25 novembre 2014
extrait du commentaire de Rémy Chételat

Le cadeau d'une présidence

Cette élection constitue un cadeau pour le Jura. Un cadeau qui en a appelé un autre, puisque la Confédération a annoncé hier également l'implantation à Delémont d'une division de l'administration des douanes. Une bonne nouvelle, porteuse de plusieurs dizaines d'emplois dans le secteur tertiaire, qui ne se serait jamais concrétisée sans un travail concerté entre les acteurs politiques locaux et sous la Coupole à Berne. Cela souligne l'importance du travail des parlementaires fédéraux, relais précieux pour les cantons dans la défense des dossiers cruciaux. Car, on l'oublie parfois, l'essentiel des décisions importantes, qui ont des effets jusqu'au niveau microlocal, se prennent désormais au plan fédéral. Durant une année, pour une moitié d'entre elles du moins, ce sera sous la présidence d'un Jurassien.

* * *

Le canton du Jura accueillera la Division alcool et tabac de l'Administration des douanes dès l'année 2017.

Le Quotidien Jurassien – 25 novembre 2014

L'Administration des douanes transfère sa Division alcool et tabac à Delémont

- La conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf a annoncé hier sa décision d'implanter à Delémont la future division de l'Administration fédérale des douanes qui succédera à la Régie fédérale des alcools.
- Entre 40 et 50 collaborateurs de la Confédération seront concernés par ce transfert qui interviendra au plus tôt en 2017, dans un lieu encore à définir dans le quartier de la gare.
- Cette implantation est le résultat d'un travail collectif des élus jurassiens aux Chambres fédérales et du Gouvernement jurassien qui avaient saisi au bond une idée, lancée par Pierre Kohler lors du passage du Conseil fédéral à Delémont.



Aujourd'hui percent nos drapeaux et sur nos drapeaux une crosse, crosse qui dit aux cherche-crosse de blinder le bas de leur dos.

● Jean Cuttat, Noël d'Ajoie

Culture

Polyphonie corse

L'ensemble vocal **A Filetta** sera en concert le dimanche 14 décembre 2014 à 17 heures à la collégiale de Saint-Ursanne.

A Filetta est l'un des groupes phares du chant en Corse. Fondée en 1978, cette formation dont l'objectif premier fut de participer à la sauvegarde du patrimoine oral insulaire s'est largement ouverte au monde tout en demeurant ancrée dans sa terre d'origine. Elle se caractérise par une inventivité toujours renouvelée et une interprétation exigeante.

Le programme a capella pour sept voix d'hommes qui sera proposé à Saint-Ursanne se veut être le reflet du chemin parcouru tout au long de ces années. Il recèle des œuvres majeures de la vie du groupe, depuis le chant traditionnel corse le plus archaïque jusqu'aux créations les plus contemporaines (chants profanes et sacrés).

Organisation : Association Solidarité Jura-Corse. Renseignements et réservations au numéro de téléphone 032 955 14 20 ou par courriel à solidarite.jura-corse@bluewin.ch. Prix d'entrée : Fr. 25.- Etudiants/AVS/AI : Fr. 20.- Gratuit pour les enfants.

Semaine de la francophonie

20^e édition en 2015

La 20^e édition de la **Semaine de la langue française et de la francophonie** aura lieu du 14 au 22 mars 2015. Ce rendez-vous des amoureux des mots offrira une fois de plus au grand public l'occasion de célébrer la richesse et la diversité d'une langue parlée sur les cinq continents.

Comme chaque année, un très grand nombre d'événements se dérouleront dans plus de septante pays à travers le monde.

« Nous allons nous préparer à accueillir la ville de Moutier comme il se doit. »

● Charles Juillard, président du Gouvernement jurassien, *Le Quotidien Jurassien*, 24 novembre 2014.

La motion du 24 novembre

A travers une motion urgente déposée le 24 novembre dernier, la députée de Moutier Irma Hirschi prie le Conseil exécutif d'élaborer une base légale permettant l'autodétermination, au sens de l'article 53 de la Constitution fédérale, de toute commune du Jura-Sud qui, en dehors du cadre fixé par la Déclaration d'intention du 20 février 2012, déposerait une demande dans ce sens conformément aux indications données par le comité « Notre Prévôté » et par les autres groupements préconisant cette voie.

Nous publions, ci-après, l'intégralité du développement de la motion urgente d'Irma Hirschi, qui indique :

Dans une récente circulaire adressée en tout-ménage aux citoyens des communes de la couronne prévôtise, le comité « Notre Prévôté »¹ souligne ce qui suit :

« L'article 53.3 de la Constitution fédérale ne disparaîtra pas avec la Question jurassienne. Si, d'adventure, Moutier devait par un vote communaliste quitter le canton de Berne, les communes qui le souhaiteraient pourraient à tout moment avoir recours à cet article et demander à leur tour de pouvoir changer de canton avec l'approbation des cantons concernés. »

Le comité d'initiative prônant la fusion des communes dites du « Cornet » va dans le même sens : « Si Moutier devait rejoindre le Jura, il appartiendrait à l'exécutif de la nouvelle commune du Cornet d'évaluer les conséquences. A lui de voir s'il veut mener des collaborations inter-cantoniales avec Moutier ou engager un changement d'appartenance cantonale en se référant à l'article 53 de la Constitution. »

Pour les uns comme pour les autres, le recours à cet article constitu-

tionnel fédéral semble aller de soi. Aussi importe-t-il que les autorités cantonales bernoises les confortent dans cette conviction en prouvant leur disposition à accueillir avec bienveillance une requête future déposée dans ce sens. Il s'agit en outre de faire diligence puisque le comité d'initiative du Cornet souhaite une fusion intercommunale à l'horizon 2016 déjà.

Par ailleurs, le Grand Conseil devra débattre prochainement d'une motion (« Pour un vote communaliste rapide et fair-play ») qui demande que les votes de toutes les communes concernées par le second volet de la Déclaration d'intention du 20 février 2012 aient lieu le même jour. Or, on sait que les communes ayant manifesté de l'intérêt pour une procédure communaliste (Moutier, Grandval, Belprahon) s'opposent à cette simultanéité des votes. Les deux dernières ont expressément exigé de pouvoir se prononcer après Moutier, à la seule condition que la ville ait auparavant décidé de son rattachement au canton du Jura. Ces communes craignent à juste titre la création d'enclaves en cas de votes simultanés (NON à Moutier et OUI dans une des communes).

Midi pétant

Dans notre édition du 27 novembre, nous avons publié un texte intitulé « Le train sifflera trois fois ». Pour le divertissement de nos lecteurs, promenons-nous un peu dans le passé.

Le film *Le train sifflera trois fois* est dû à Fred Zinnemann et inaugure ce qu'on a appelé les « westerns psychologiques ». Il est superbe et rappelle les grandes tragédies, où les personnages sont déchirés entre leurs passions et leur devoir, confrontés au mal, à la lâcheté et au pacifisme. Le titre français est assez éloigné de l'original anglais, qui était *High noon*, qu'on pourrait traduire par *Midi pile* ou, en langage courant, *Midi pétant*.

L'acteur principal en était Gary Cooper, une idole déjà. Mais la révélation du film était Grace Kelly, incarnant une fille de quaker, secte non violente absolue. Dans l'une des scènes, Gary Cooper et Grace Kelly s'embrassent sur la bouche, ce qui paraît tout juste un préliminaire de nos jours, mais paraissait lourd de sous-entendus à l'époque.

Or, quelque temps après, le prince régnant de Monaco, père de Rainier III, jugea que les frasques de son fils risquaient de ternir l'image de la dynastie. Il pensa que la meilleure manière de le calmer était de lui trouver une épouse

qui saurait le garder à la niche. Il envoya donc des agents recruteurs dans le monde entier pour trouver la perle.

Leur choix s'arrêta sur Grace Kelly, une beauté américaine qui respirait l'innocence, comme souvent les coupables de talent. Et voilà qu'on tomba sur *Le train sifflera trois fois* et le baiser de Gary Cooper. La question débattue fut de savoir si les deux acteurs s'étaient embrassés « pour de bon » ou s'il ne s'agissait que d'un simulacre imposé par le metteur en scène.

Autrement dit, lèvres fermées ou bouche ouverte ? L'avenir de la dynastie en dépendait. On décréta que Grace n'avait jamais goûté la langue de Gary. Le mariage devenait possible. La fête fut somptueuse, on éditait des albums de timbres-poste, la presse du cœur se déchaîna, on pleura dans les salons de thé et les guérites des gardes-barrières. Les Grimaldi étaient sauvés !

Mais celui qui rigola le plus, ce fut Gary Cooper. A ce qu'on dit.

● A.C.



Irma Hirschi, députée séparatiste de Moutier.

Ce risque avait été identifié et signalé aux citoyens des communes par le comité « Notre Prévôté » : « Des enclaves jurassiennes dans le Jura bernois ? Ce scénario est possible. (...) Il suffirait en effet que Moutier vote NON et que l'une ou l'autre de ces petites communes vote OUI. » Notons au passage que le souci de « Notre Prévôté » constitue un argument justifiant le refus de la motion Buehler-Daetwyler-von Kaenel.

Il se peut cependant que cette intervention soit acceptée même sous la forme moins contraignante du postulat. Dans ces conditions, une commune concernée pourrait préférer attendre le vote de Moutier avant de se déterminer, forcément en dehors du cadre de la Déclaration d'intention

du 20 février 2012. Le respect de l'autonomie communale exige qu'un tel choix n'aboutisse à une impasse.

Vu les discussions en cours entre le gouvernement et les communes concernées, compte tenu de la possible illusion dans laquelle les citoyens desdites communes pourraient inscrire leur réflexion, le Grand Conseil doit affirmer sa position sans attendre.

¹ Ce comité regroupe notamment les personnalités suivantes : Patrick Tobler, président de l'UDC du Jura-Sud, Virginie Heyer, présidente du PBD du Jura-Sud, Patrick Rötblisberger, président du PLR Moutier, Marcelle Forster, membre PSJB du Conseil du Jura bernois, Nicolas Rubin, conseiller de ville (Interface).

Postes de fonctionnaires à Moutier : des chiffres détaillés

Le 19 novembre dernier, la députée séparatiste prévôtise Irma Hirschi a déposé une interpellation sur le bureau du Grand Conseil bernois pour demander des précisions au sujet des postes de fonctionnaires à Moutier.

Cette intervention fait suite à celle du député probernois Pierre-Alain Schnegg qui a demandé au Conseil exécutif d'indiquer combien de personnes étaient employées par le canton et avaient Moutier pour lieu de travail. Il demandait également quelle masse salariale correspondante leur était versée.

Irma Hirschi prie quant à elle le Gouvernement bernois de fournir les précisions suivantes :

1. Quel est le nombre d'employés par type d'occupation (impôts, police, poursuites, enseignants, etc.) ?
2. Quel est le nombre d'employés qui, étant rattachés à Moutier, n'y exercent pas toute leur activité (les agents de la police cantonale par exemple) ?

3. Quel est le nombre d'employés cantonaux (à l'exclusion du personnel enseignant et administratif des écoles) qui sont effectivement domiciliés à Moutier ?
4. Quel est le nombre de fonctionnaires cantonaux (à l'exception de ceux rattachés aux écoles) qui, en cas de rattachement de Moutier au canton du Jura, conserveront leur poste de travail au service du reste du Jura-Sud ?
5. Quel est le nombre de fonctionnaires cantonaux qui, dans la même perspective, pourraient être repris par l'administration cantonale jurassienne (ORP, personnel de la prison, police, etc.) ?

Décembre

L'homme, en décembre, saute sur place et se frappe les mains avec violence : c'est pour mieux faire circuler le sang. La cigogne reste en Egypte. L'escargot se bouche. La vipère, ankylosée par le froid, ne mord plus, mais le tigre reste dangereux.¹

Décembre voit entrer le soleil dans le solstice d'hiver par la porte du Capricorne et l'enrhumé à l'officine par la porte du pharmacien.

● Alexandre Vialatte

¹ L'ours et le sanglier aussi.